



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 14 février 2020 à 10 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Sont absents :

Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
 - 4.1 Autorisation de signature – Lettre d'entente convention collective
 - 4.2 Embauche – Employés du Service de protection
 - 4.3 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux d'électricité
 - 4.4 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie
- 5 Levée de la séance

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.



No de résolution
ou annotation

2020-02-011

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

4. **SUJETS À TRAITER**

2020-02-012

4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE
CONVENTION COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu qu'une lettre d'entente entre la Ville d'Estérel et la section locale 4787 du Syndicat canadien de la fonction publique soit ratifiée afin de créer une fonction d'agent de sécurité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Madame Nadine Bonneau, trésorière, Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, ainsi que Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une lettre d'entente relative à la création d'une fonction d'agent de sécurité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-013

4.2 **EMBAUCHE – EMPLOYÉS DU SERVICE DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT que les employés syndiqués de la Ville d'Estérel sont représentés par la section locale 4787 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP);

CONSIDÉRANT qu'une fonction d'agent de sécurité a été créé au sein de la section locale 4787 du SCFP;

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'embauche de personnes pour combler les fonctions d'agent de sécurité au Service de protection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Mathieu Quevillon à titre d'agent de sécurité au Service de protection en tant que salarié régulier à temps plein;

EMBAUCHE Madame Émilie Giroux à titre d'agent de sécurité au Service de protection en tant que salariée à l'essai;

EMBAUCHE Monsieur Alexandre Bélisle à titre d'agent de sécurité au Service de protection en tant que salarié à l'essai;



No de résolution
ou annotation

EMBAUCHE Monsieur Patrice Vaillancourt à titre d'agent de sécurité au Service de protection en tant que salarié à l'essai.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-014

4.3 **MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-10-117 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux électriques dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Conception électrique 2000 inc., pour un montant de 19 603.24 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires imprévus a été constatée en cours d'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 1 dans ce dossier, au montant maximal de 15 000.00 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 1 au montant maximal de 15 000.00 \$, taxes en sus, du contrat de travaux électriques octroyé par la résolution numéro 2019-10-117.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-02-015

4.4 **MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX DE MENUISERIE**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-10-118 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Construction Parallèle Inc., pour un montant de 89 231.38 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires imprévus a été constatée en cours d'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 1 dans ce dossier, au montant de 29 500.00 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 1 au montant de 29 500.00 \$, taxes en sus, du contrat de travaux de menuiserie octroyé par la résolution numéro 2019-10-118.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

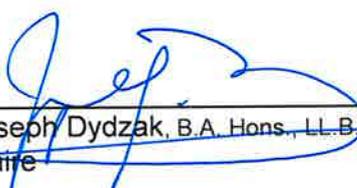
2020-02-016

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 11 h 01, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).